

## MODE OPERATOIRE ORIENTATION des ETUDIANTS et ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

### JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP



- J'ai une pathologie chronique (diabète, pathologie cardiaque, etc..) ?
- J'ai un handicap sensoriel, physique, psychique, cognitif ?
- J'ai besoin d'un 1/3 temps supplémentaires lors des évaluations et / ou d'aménagements de ma formation dans le cadre d'une dyslexie ?

### JE PEUX CONTACTER UN RÉFÉRENT HANDICAP



→ **LE REFERENT HANDICAP du CH de Niort par mail**

[Anabelle.LESFARGUES@ch-niort.fr](mailto:Anabelle.LESFARGUES@ch-niort.fr)

→ **LE REFERENT HANDICAP du CFP par mail**

[Erika.BROUSSE@ch-niort.fr](mailto:Erika.BROUSSE@ch-niort.fr)

en mentionnant dans votre mail : votre statut « étudiant ou élève », vos coordonnées et votre besoin : reconnaissance RQTH, accès à des aides etc

### JE SOUHAITE UN AMENAGEMENT DE MA FORMATION



- J'adresse au secrétariat référent de ma formation, ma demande avec un courrier expliquant ma demande d'aménagement et un certificat médical actualisé, précisant la nature précise de l'aménagement. Ce certificat devra être établi par un médecin certifié par l'ARS (liste disponible sur le site régional des ARS).

### J'OBTIENS UNE REPONSE A MA DEMANDE



- La demande d'aménagement est étudiée par une la section qui étudie les situations pédagogiques individuelles, cette section est l'instance compétente des instituts de formation paramédicales. La réponse est délivrée par courrier.
- L'aménagement est validé et peut être mis en place
- L'aménagement ne peut pas être mis en place car il s'oppose aux exigences inhérentes à l'exercice métier préparé en formation. Je peux le cas échéant solliciter un RDV avec la direction pour un entretien sur les motivations d'un refus partiel ou total.